M. Winston présente la résolution suivante, et les représentants étant sommés de se lever :

Résolu que les différentes parties du message annuel du Maire soient renvoyées aux Comités suivants, à savoir :

1. La partie relative aux "Water Works", aux deux membres du Conseil des Assistants-Aldermen.

2. La partie relative à la Maison de Correction, à la Maison de Refuge et à l'Asyle des Sourds-Muets, au Comité de la Maison de Refuge, aux deux membres du Conseil des Assistants-Aldermen.

3. La partie relative à l'Hôpital des Enfantes-Malades, au Comité de la Maison de Refuge, aux deux membres du Conseil des Assistants-Aldermen.

4. La partie relative aux Orphelinats, au Comité des Enfantes-Malades, aux membres du Conseil des Assistants-Aldermen.

5. La partie relative à la Maison de Santé, au Comité de Santé, aux membres du Conseil des Assistants-Aldermen.

6. La partie relative à l'Amélioration des Rues, au Comité des Rues de Débarcadère, aux membres du Conseil des Assistants-Aldermen.

7. La partie relative aux Bains-Publics, au Comité des Incendies, au Comité des Incendies, au Comité des Rues de Débarcadère, aux membres du Conseil des Assistants-Aldermen.

8. La partie relative aux Bois-Coupés, au Comité du Vêtement des Pauvres, au Comité des Incendies, au Comité des Rues de Débarcadère, aux membres du Conseil des Assistants-Aldermen.

9. La partie relative au Bureau de la Police, au Comité des Incendies, au Comité des Rues de Débarcadère, aux membres du Conseil des Assistants-Aldermen.

10. La partie relative à la Police, au Comité de Police.

11. La partie relative aux chemins dédés ou à usage et aux Comités des Bâtisses et Améliorations.

M. Bailey soumet un compte de dépense pour Service, Dépêches, pour passage dans Lexington, George Burbank, pour passage dans Lexington, Lafayette, lequel, sur motion, est référé au Comité de Finances.

M. Sherman présente la résolution suivante, laquelle, sur motion, est référée au Comité des Rues :

Résolu que le voyer soit et demeure requis de faire ouvrir immédiatement les rues Mystérieuses et Haute-Ouest, sur dépenses de règles, à demande l'adoptation.

M. Wilson demande qu'elle soit référée au Comité des Rues et Débarcadères.—Référé par le vote suivant :

Oui : Messieurs Bailey, Forbes, Horsman, Lamb, Leeds, Lewis, Mackey, Shaw et Wilson.—9.

Non : Messieurs Andrews, Burke, Dolomite, Nixon, Pulbrick, Pine, Stoverson, Stetson, Sykes, Watkins et Winston.—11.

Il a la question relative sur l'adoption de la résolution, elle est supportée par le vote suivant :

Oui : Messieurs Andrews, Burke, Dolomite, Hanlin, Leeds, Lewis, Nixon, Pulbrick, Shaw, Stoverson, Stetson, Sykes, Watkins et Winston.—14.

Non : Messieurs Bailey, Forbes, Lamb, Mackey, Fines et Wilson.—6.

Il, sur motion, le Conseil s'ajourne à mardi prochain, 25 du courant, à six heures P. M.

WALTER H. FYNES, Secrétaire.

City Intelligence.

Arrest of Police Robbers.—The body appointed to the City Police Force seem to be on a roving tour.

Qu'il soit ordonné par le Conseil de la Ville de la Nouvelle-Orléans :

1. Que le département du voyer de la Nouvelle-Orléans se composera de un de ses commis, d'un dessinateur de Blanchissement, Ex ex officio, et de deux employés de bureau.

2. Que le voyer et dessinateur de Blanchissement seront nommés par le Conseil de la Ville, dans les limites des appropriations faites par le présent Acte.

3. Que le dessinateur de Blanchissement sera un ingénieur civil, et aura le pouvoir de faire des arrangements avec les propriétaires de terrains, à la même époque, sous l'approbation du Conseil de la Ville, dans les limites des appropriations faites par le présent Acte.

4. Que le voyer et le dessinateur de Blanchissement seront tenus de faire un rapport à la Ville, dans les limites des appropriations faites par le présent Acte, avec un exposé des dépenses en usage, la quantité de réparations et d'achat, et de tous les autres renseignements, à la même époque, une description des différentes sommes qui seront nécessaires pour solder tout ouvrage en suspension des différentes sommes qui seront nécessaires pour solder tout ouvrage en suspension, et de tous les travaux publics, et de tous les ouvrages qui ont été commencés, et de tous les ouvrages qui ont été commencés, et de tous les ouvrages qui ont été commencés